



MAIRIE DE NANTERRE
Direction des affaires juridiques, des
assemblées,
et de la commande publique

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 20 OCT. 2023

et publication ou notification le : 20 OCT. 2023

AR2023-141

Objet : Délégation de signature accordée à Monsieur Youcef HADDI
Responsable du service qualité de vie au travail à la direction des ressources humaines

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-19 et R.2122-8,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que Monsieur Youcef HADDI exerce les fonctions de Responsable du service qualité de vie au travail à la direction des ressources humaines de la ville de Nanterre,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services municipaux, il y a lieu de lui donner délégation dans une série de domaines,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur le Maire de Nanterre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Youcef HADDI, responsable du service qualité de vie au travail au sein de la direction des ressources humaines pour la signature des courriers de saisine du conseil médical et tout acte y afférent, des convocations à expertises médicales, d'attestations diverses relatives aux droits à maladie.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine, à Monsieur HADDI .

Nanterre, le 20 octobre 2023



Le Maire de Nanterre


Raphaël ADAM